

DELEGATION TEMPORAIRE DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL

A M. Murat YAZAR

ARRETE

Le Maire de Vénissieux,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 ;

VU l'empêchement des adjoints ;

ARRETE :

M. Murat YAZAR, Conseiller Municipal, est délégué pour exercer les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, en vue de la célébration, **le 23 septembre 2023** du mariage suivant :

- Monsieur Fatih GUVERCIN et Mademoiselle Nimet BÜYÜKER.

Vénissieux, le 24 avril 2023.

Le Maire,




Michèle PICARD